

Mardi, 7 octobre 2014

2014-10-07

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, sept octobre deux mille quatorze (07-10-14) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon (absent)
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR (suite)

- 1° Québec Internet ;
- 2° Agent de développement et projets Pacte rural ;
- 3° Demande d'un contribuable ;
- 4° Entente de déneigement Rang 6 Ham-Nord ;
- 5° Récupération de plastique de balles rondes ;
- 6° Varia.

QUÉBEC INTERNET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité regarde avec Québec Internet les possibilités d'installer une tour d'au moins 64 pieds afin de livrer le service de communication dans le secteur Petit 3e ;

CONSIDÉRANT QUE le montant financier proposé par Québec Internet se lit comme suit :

- 1- Tableau des frais d'infrastructures pouvant être payé directement au contracteur ou remboursé à Québec Internet sur présentation de facture :

Excavation	500 \$	
Béton	800 \$	1 600 \$ si tour de 96 pieds
Mise en place du circuit électrique sur le tour (entre poteau et tour)	1 100 \$	Ce travail pourra être fait en même temps que le circuit principal si la tour est déjà montée
Total :	2 400 \$	Estimé

- 2- Tableau des frais d'infrastructures qui devront être payé à Québec Internet par la municipalité :

Transport de la tour	400 \$
Assemblage de la tour	1 000 \$
Installation des équipements	400 \$

Équipement mécanique divers	400 \$	
Supplément si tour de 96 pieds	6 000 \$	Frais sup. pour installation et transports
Total	2 200 \$ 64'	Taux fixe, une facture sera émise par Québec Internet
	8 200 \$ 96'	

201410-175

POUR CES MOTIRS, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Québec Internet à faire l'installation d'une tour de 64 pieds pour desservir le secteur Petit-3e ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien propose de signer une entente avec la promoteur, Monsieur Gilles Pellerin.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL AGENT DE DÉVELOPPEMENT 2014

201410-176

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Guy Chaperon au Pacte rural pour un montant total de 12 167 \$ soit 8 992 \$ financé par le Pacte rural et 2 433 \$ financé par le Comité de développement et 742 \$ en remboursement de la TPS-TVQ. Le rôle de l'agent est de mettre en place les actions concrètes du plan directeur adopté par la municipalité.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL SENTIER DES 7

201410-177

Il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Guy Chaperon au Pacte rural pour un montant total de 5 000 \$ soit 4 000 \$ financé par le Pacte rural et 1 000 \$ financé par le Comité de développement. Le projet consiste au développement d'un concept et d'infrastructures d'accueil et touristiques pour le sentier des 7 du village de Saint-Adrien jusqu'au Rang 10 ainsi que sur le Rang 8. Les coûts tiennent compte des aménagements, la fabrication de bancs, panneaux d'interprétation ainsi que la plaque commémorative du Rang 7 en mémoire de Josée Perreault.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL ÉCOLE NOTRE-DAME DE LOURDES

201410-178

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Guy Chaperon au Pacte rural pour un montant total de 5 460 \$ soit 4 368 \$ financé par le Pacte rural et 1 092 \$ financé par l'École Notre-Dame de Lourdes. Le projet consiste à l'achat d'équipements sportifs tels l'achat d'appareil d'exercices, l'installation extérieure des ballons-poires ainsi que l'ajout de sable dans le carré de sable.

Le projet est primordial pour l'école car l'activité physique est très importants pour le développement des enfants. Cela améliore également la qualité des services de l'école et lui permet d'être plus invitante et ainsi attirer de nouvelles familles. Il est important de noter que tous les équipements achetés dans le cadre de ce projet appartiendront à la municipalité mais sont offerts à l'École Notre-Dame de Lourdes.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

201410-179

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le Comité d'embellissement au Pacte rural pour un montant total de 5 000 \$ soit 4 000\$ financé par le Pacte rural et 1 000 \$ financé par le Comité de développement. Depuis quelques années, un comité d'embellissement formé de bénévoles a effectué un travail colossal afin d'embellir notre municipalité. Leur travail a été couronné de succès avec une classification de quatre fleurons.

Afin de préserver cette classification, le comité d'embellissement aimerait accomplir différentes tâches tels que : l'aménagement de la future pancarte de la Route des Sommets, le remplacement de rosier par des hydrangés à l'allée centrale de l'église, refaire les boîtes à fleurs, le remplacement des bancs dans l'allée de l'église, le remplacement des arbres et fleurs ainsi que l'aménagement des boîtes à fleurs à la caserne des pompiers, aux coins des rues, au chalet des loisirs ainsi qu'à la sacristie. Il y aura également le nettoyage et l'aménagement des pancartes aux entrées de la municipalité, des nouveaux panneaux ainsi que l'installation de bancs près du chalet des loisirs.

Adoptée

PROJET PACTE RURAL CUISINE MEUNERIE

201410-180

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Guy Chaperon au Pacte rural pour un montant total de 7 442 \$ soit 5 953 \$ financé par le Pacte rural et 1 488 \$ financé par La Meunerie et le milieu. Depuis l'été dernier, la Popote roulante a cessé ses activités à cause de l'essoufflement des bénévoles. La popote était depuis plusieurs années un lieu de rassemblement mensuel pour la collectivité. Un nouveau souffle voit le jour avec la Meunerie, offrant de nouvelles possibilités de regroupements communautaires.

Adoptée

**PROJET PACTE RURAL
CONSULTATION PUBLIQUE**

201410-181

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le projet présenté par le président du Comité de développement, Guy Chaperon au Pacte rural pour un montant total de 1 550 \$ soit 1 240 \$ financé par le Pacte rural et 310 \$ financé par le Comité de développement. Le projet consiste à organiser une vaste consultation publique auprès de la population de Saint-Adrien afin d'établir un plan d'action pour les prochaines années.

Le projet comporte une approche très directe des besoins de la population par l'établissement d'un questionnaire spécifique distribué dans tous les foyers. Par la suite, après la compilation des données, il y aura présentation des résultats dans le cadre d'une rencontre ou forum municipal afin de prioriser nos actions. Le questionnaire tiendra compte des politiques en regard des familles, des aînés, de la politique d'accueil des nouveaux arrivants, de la qualité et l'amélioration de nos services de proximité, d'infrastructures et organisationnel, le transport publique, le développement des loisirs et culturels, le télétravail, etc. Afin d'atteindre le plus grand nombre de répondants, il y aura un tirage de 500 \$ en prix (10 prix de 50 \$) pour ceux qui remettront le formulaire. Pour l'occasion, nous ferons une monnaie échangeable qu'à nos commerces et services de notre municipalité.

Adoptée

DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont accepté une entente avec un contribuable pour le paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente n'a pas été respectée ;

201410-182

POUR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la Municipalité de Saint-Adrien retourne les chèques postdatés au contribuable tel que demandé.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe le contribuable par lettre enregistrée que les taxes municipales doivent être entièrement payées d'ici la fin janvier 2015 sinon nous serons dans l'obligation d'aller en vente pour taxes.

Adoptée

**ENTENTE DE DÉNEIGEMENT
RANG 6 - HAM-NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de déneigement du Rang 6 à Ham-Nord est terminée et non renouvelée ;

201410-183

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE la Municipalité de Saint-Adrien propose de ne pas renouveler cette entente.

Adoptée

RÉCUPÉRATION DE PLASTIQUE DE BALLE RONDES

Un rappel concernant notre demande d'information auprès de Gesterra sera envoyé pour pouvoir informer les agriculteurs de ce service offert.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201410-184

Le conseiller Claude Blain propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

